

RAPPORT DE GESTION

A) coûts et charges des activités d'intérêt général	31/12/2023	31/12/2022
1) Matières premières	12,012,838	15,503,759
2) Services	8,466,267	7,248,606
3) Utilisation des actifs de tiers	3,291,494	3,818,018
4) Personnel	21,198,495	20,713,912
5) Amortissement	120,759	113,503
5bis) dépréciation des immobilisations		
6) Provisions pour charges et risques		400,000
7) Autres charges	21,049,745	26,700,119
8) Stocks initiaux		
9) Allocation à la réserve restreinte par décision des organes institutionnels		
10) Utilisation de la réserve restreinte par décision des organes institutionnels		
TOTAL	66.139.598	74.497.917

B) coûts et charges d'autres activités	31/12/2023	31/12/2022
1) Matières premières		
2) Services		
3) Utilisation des actifs de tiers		
4) Personnel		
5) Amortissement		
5bis) dépréciation des immobilisations		
6) Provisions pour charges et risques		
7) Autres charges		
8) Stocks initiaux		
TOTAL	-	-

C) coûts et charges de la collecte de fonds	31/12/2023	31/12/2022
1) Frais pour la collecte régulière de fonds	764,483	751,549
2) Frais pour les collectes de fonds occasionnelles	137,846	
3) Autres charges		
TOTAL	902.329	751.549

D) coûts et charges des activités financières et d'actifs	31/12/2023	31/12/2022
1) Sur les opérations bancaires		
2) Sur les prêts		
3) Du patrimoine immobilier		
4) D'autres actifs		
5) Provisions pour charges et risques		
6) Autres charges		
TOTAL	-	-

E) coûts et charges de support général	31/12/2023	31/12/2022
1) Matières premières	605	1,180
2) Services	691,233	560,616
3) Utilisation des actifs de tiers	41,686	38,998
4) Personnel	2,236,558	1,946,242
5) Amortissement	53,804	48,100
5bis) dépréciation des immobilisations		
6) Provisions pour charges et risques		
7) Autres charges	45,049	36,087
8) Allocation à la réserve restreinte par décision des organes institutionnels		
9) Utilisation de la réserve restreinte par décision des organes institutionnels		
TOTAL	3.068.935	2.631.223

TOTAL DES CHARGES ET COÛTS	70.110.862	77.880.689
-----------------------------------	-------------------	-------------------

A) Revenus et bénéfices des activités d'intérêt général	31/12/2023	31/12/2022
1) Revenus des cotisations des membres et des contributions des fondateurs	6,105	6,500
2) Revenus des membres provenant d'activités mutuelles		
3) Revenus des services et des ventes aux associés et aux fondateurs		
4) Dons	51,236	117,431
5) Revenus du fond 5xmille	63,553	71,883
6) Contributions d'entités privées		
7) Revenus des services et des ventes à des tiers		
8) Contributions des organismes publics		
9) Revenus des contrats avec les organismes publics	61.700.829	71.710.181
10) Autres revenus	3,746,995	2,075,582
11) Stocks finaux		
TOTAL	65.568.718	73.981.577

SURPLUS/DEFICIT Activités d'Intérêt Général	- 570.880 -	516.340
--	--------------------	----------------

B) Revenus et bénéfices d'autres activités	31/12/2023	31/12/2022
1) Revenus des cotisations des membres et des contributions des fondateurs		
2) Contributions d'entités privées		
3) Revenus des services et des ventes à des tiers		
4) Contributions des organismes publics		
5) Revenus des contrats avec les organismes publics		
6) Autres revenus		
7) Stocks finaux		
TOTAL	-	-

SURPLUS/DEFICIT AUTRES ACTIVITES	-	-
---	----------	----------

C) Revenus et bénéfices de la collecte de fonds	31/12/2023	31/12/2022
1) Revenus pour la collecte régulière de fonds	1,278,066	1,332,762
2) Revenus pour les collectes de fonds occasionnelles	210,527	
3) Autres revenus		
TOTAL	1.488.593	1.332.762

SURPLUS/DEFICIT COLLECTE DE FONDS	586.264	581.213
--	----------------	----------------

D) Revenus et bénéfices des activités financières et d'actifs	31/12/2023	31/12/2022
1) Des opérations bancaires		
2) D'autres investissements		
3) Du patrimoine immobilier		
4) D'autres actifs		
5) Autres revenus		
TOTAL	-	-

SURPLUS/DEFICIT ACTIVITES FINANCIERES ET D'ACTIFS	-	-
--	----------	----------

E) Revenus de support général	31/12/2023	31/12/2022
1) Revenus provenant du détachement de personnel		
2) Autres revenus de support général	3,068,935	2,631,223
TOTAL	3.068.935	2.631.223

TOTAL REVENUS	70.126.246	77.945.562
----------------------	-------------------	-------------------

SURPLUS/DEFICIT DE L'EXERCICE AVANT LES IMPÔTS	15.384	64.873
IMPÔTS	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15.384	64.873

Ch. Conti





**BILAN
Actif**

	31/12/2023	31/12/2022
A) Cotisations ou contributions encore dues	4.900	3.950
B) Immobilisations		
I - Immobilisations bruts:		
3) droits de brevet industriel, exploitation d'œuvres intellectuelles	31.964	47.946
7) Autres	107.436	161.102
Total I	139.400	209.048
II - Immobilisations nettes:		
1) Immeubles	339.622	345.396
2) équipements et machines	12.815	-
4a) autres	17.672	17.462
4b) autres pays	162.405	210.277
Total II	532.514	573.135
III - Financières:		
1) Participations à :		
a) entreprises contrôlées	25.000	25.000
c) autres entreprises	55.019	32.360
2) Crédits		
Total III	80.019	57.360
Total des immobilisations (B)	751.933	839.543
C) Actifs courants		
I - Restes:		
2) produits en cours de fabrication, produits semi-finis	29.360	29.360
Total I	29.360	29.360
II - Crédits:		
1) vers les clients et les utilisateurs	5.176.542	4.518.081
6) vers d'autres entités du troisième secteur	46.706	46.684
9) crédits fiscaux	7.966	4.040
12) vers les autres dues après 12 mois	4.543.750	6.618.053
18.302	18.302	18.302
Total II	9.793.266	11.205.160
IV - Liquidité:		
1) Comptes bancaires et postaux	16.355.971	15.167.188
3) valeur de caisse	7.009	6.146
Total IV	16.362.980	15.173.334
Total actif courant (C)	26.185.606	26.407.854
D) Courus et différés	12.049	3.902
Total actif	26.954.488	27.255.249

**BILAN
Passif**

	31/12/2023	31/12/2022
A) Capitaux		
I. Fonds commun	70.000	70.000
II. Patrimoine		
1) Réserves statutaires	180.457	180.457
2) Réserves affectées par décision des organes institutionnels	150.000	150.000
3) Réserves affectées par des tiers		
III Patrimoine libre		
1) Réserves de revenus ou surplus de gestion		
2) autres réserves	2.127.992	2.690.964
IV. Surplus (déficit) pour l'année	15.384	64.873
Total des capitaux propres (A)	2.543.833	3.156.294
B) Provisions pour risques et charges		
C) Provision pour indemnités de cessation d'emploi	647.278	622.580
D) Dettes		
1) dettes envers banques	3.867.080	4.754.379
7) dettes envers fournisseurs	438.726	258.241
9) dettes fiscales	61.040	51.554
10) dettes envers la prév. et de la sécurité sociale	119.752	119.598
11) dettes envers les employés et les collaborateurs	326.870	693.029
12) autres dettes	3.521.637	2.847.792
Total dettes (D)	8.335.105	8.724.593
E) Courus et différés	15.428.272	14.751.782
Total passif	26.954.488	27.255.249




RAPPORT DE MISSION

SECTION GENERALE

1) Informations générales de la Fondation

COOPI – COOPERAZIONE INTERNAZIONALE est une Fondation sans but lucratif avec siège à Milan dont les buts sont de contribuer au développement des communautés avec lesquelles elle coopère dans les Pays en Voie de Développement. Ces buts sont atteints principalement par la réalisation de programmes de développement avec les PVD, la sélection et la formation de personnes qui ont l'intention de s'engager volontairement auprès de la Fondation.

COOPI est une "ONLUS" de droit selon l'art.10 alinéa 8 du décret-loi D.L. 4 décembre 1997, n. 460.

COOPI, au cours du processus de réforme du Tiers Secteur prévu par la Loi d'habilitation 106/2016 et les décrets et compléments ultérieurs, a vérifié l'existence de toutes les exigences nécessaires pour les organes du Tiers Secteur et entend en tout état de cause se conformer à toutes les dispositions réglementaires dans les conditions prévues par la loi.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément à la réglementation du Tiers Secteur et se composent du Bilan, du Rapport de Gestion et du présent Rapport de Mission.

La compilation des documents contenant les états financiers de la Fondation a été menée selon les préceptes de la loi, en particulier le Rapport de Mission donne une illustration, une analyse et, dans certains cas, complètent les données budgétaires.

Événements significatifs au cours de l'année :

A la date de clôture de ces états financiers, le conflit russo-ukrainien qui a débuté en février 2022 se poursuit. Dans le cadre de ce conflit, la Fondation n'a pas eu et n'a pas d'impact organisationnel direct puisqu'elle n'est pas présente dans les pays touchés par le conflit.

Au cours de l'année 2023, le conflit a également repris en Palestine. La Fondation n'a pas eu et n'a pas d'impact organisationnel direct dans ce scénario car elle n'est actuellement pas présente dans ces territoires.

La continuité des activités n'est pas en cause.

Dans tous les cas, la Fondation est en mesure de faire face à d'éventuels déséquilibres économiques grâce aux réserves des fonds propres, qui ont été constituées précisément pour répondre de manière adéquate à des situations de crise imprévues.

2) Informations sur les membres

Au début de l'exercice, il y avait 62 membres ; au cours de l'année, 2 membres ont rejoint et 3 membres ont quitté la Fondation, de sorte qu'au 31/12/2023, il y avait 60 membres. Les membres paient une cotisation annuelle comme indiqué ci-dessous.

	31/12/2022	31/12/2023	Variations
Cotisations	6.500	6.105	(-395)

COOPI n'exerce aucune activité et ne fournit aucun bien ou service à ses membres.

La Fondation n'utilise pas le financement direct de ses membres comme forme de financement.

ILLUSTRATION DES ÉLÉMENTS DU BILAN

3) Les critères utilisés pour l'évaluation des articles du bilan, la dépréciation des valeurs d'acquisition et la conversion avec la monnaie ayant cours légal dans l'État.

Les éléments qui apparaissent dans les états financiers ont été évalués en fonction des critères énoncés dans le Code Civil.

Tous les articles correspondent aux valeurs présentes aux comptes. Les critères utilisés pour le bilan au 31.12.2023 ne diffèrent pas de celles utilisées pour préparer les états financiers de l'exercice précédent, en particulier dans l'évaluation et la continuité des mêmes principes.

L'évaluation des différents postes budgétaires a été faite en fonction de critères généraux de prudence et de régularisation sur une base de continuité des activités et en tenant compte de la fonction économique de l'élément actif ou du passif concerné.

L'application du principe de l'évaluation prudence a permis l'évaluation individuelle des postes des entrées ou des éléments d'actif et de passif, pour éviter de neutraliser les pertes qui pourraient être reconnues et des bénéfices non reconnus comme non réalisés.

En vertu du principe de compétence, l'effet des transactions et d'autres événements sont comptabilisés à l'année à laquelle ces transactions sont liées ; en ce qui concerne les charges et les revenus liés aux projets qui ne sont pas conclu d'ici la fin de l'année, le montant dépensé par chaque projet au 31.12.2023 a été considéré aux fins de la comptabilité d'exercice.

Pour les projets qui, au 31.12.2023, avaient reçu des avances supérieures aux dépenses engagées, une différée a été passée pour le montant non utilisé.

Pour les projets qui, au 31.12.2023, ont reçu des acomptes inférieurs aux dépenses engagées, un revenu au titre des "dépenses à rembourser" a été comptabilisé; la créance correspondante a été inscrite au poste C II "Créances sur des tiers" de l'actif.

En ce qui concerne spécifiquement les évaluations, nous montrons que les critères ont été adoptés pour les éléments les plus importants, en conformité avec l'art. 2426 du Code Civil.

ACTIF

B. IMMOBILISATIONS

B. I. IMMOBILISATIONS BRUTES

Les immobilisations ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables, et le net de l'amortissement cumulé au cours des années et directement prélevé sur les postes individuels.

Les coûts de maintenance et des améliorations aux immobilisations louées sont inclus sous la rubrique «Autres immobilisations brutes» et sont amorties sur une base systématique pour la période de la location.

Les immobilisations dont la valeur de marché à la date du bilan est inférieure au coût amorti selon les critères ci-dessus, sont ramenées à leur valeur de marché. Si les raisons qui ont conduit à cette dévaluation, n'existent pas, nous procédons au rétablissement du coût.

B. II. Immobilisation nettes

En conformité à l'art. 2426 du Code civil les immobilisations nettes sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires directement attribuables. Les coûts de maintien et de réparation ont été comptabilisés seulement si ont mis en place une augmentation effective de la valeur et / ou la fonctionnalité des produits. Les biens avec montant jusqu'au 516,46 €, sous réserve d'une utilisation autonome, sont enregistrés au Rapport de Gestion lorsque leur utilité est limitée à un an. Les actifs existants aux sièges étrangers sont comptabilisés dans le bilan, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les revalorisations n'ont pas été ajustées.

Ajustements

La dépréciation comptabilisée au Rapport de Gestion, est calculé en fonction de l'utilisation, la destination et la durée des actifs, basés sur le critère de la durée de vie utile, et cette politique a été pensée pour être représentée par les taux ci-dessous exposés.

Les taux utilisés pour l'amortissement des immobilisations nettes utilisées en Italie, sont les suivants:

<i>Immobilisation</i>	<i>Taux %</i>
Immeubles	3%
Plante	20%
Equipement	20%
Ameublement	10%
Matériel de bureau	20%

L'actif du bilan indique la valeur des immobilisations corrigée des fonds d'amortissement correspondants. Les immobilisations nettes n'ont pas été réévaluées. Les taux utilisés pour les biens matériels aux sièges étrangers, on a utilisé les tableaux des procédures internes de COOPI.

B.III Actifs financiers

Les participations de la Fondation, les consortiums mutuelles impliquant des sociétés ou d'autres entreprises opérant dans le cadre de la coopération, sont comptabilisés comme intangible car ils sont de nature temporaire et représentent un investissement stratégique durable pour la Fondation. Les investissements dans d'autres sociétés sont évalués à leur coût d'acquisition ou de souscription.

C. ACTIFS COURANTS

C.I. Restes

Le montant de 29.360 € a été enregistré sous la rubrique " Stock de valeurs" dans le cadre d'un legs reçu en 2017.

C.II. Crédits

Ils sont comptabilisés à leur valeur de réalisation estimée.

C.III. Les actifs financiers

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

C.IV. La liquidité

Ils sont évalués à leur valeur nominale.

D. PRORATAS ET REESCOMPTE ACTIFS

Ces concernent les coûts communs aux deux années consécutives ou plus, dont le montant est déterminé sur la base du principe des droits constatés. Dans le cas de remboursements anticipés à long terme ont été vérifiées les conditions qui ont conduit à l'inscription originale et, le cas échéant, adoptées des modifications appropriées.

PASSIF

B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces sont des dispositions prudentielles pour couvrir d'éventuelles obligations relatives à certains bailleurs de fonds pour les rapports financiers qui sont en phase d'approbation.

C. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT

Elles représentent le montant à payer à tous les employés à la date du bilan. Ce passif, déterminé conformément aux dispositions de la loi et des contrats de travail, a été démontré au net des avances versées.

D. DETTES

Ces sont évalués à leur valeur nominale.

E. PRORATAS ET REESCOMPTE PASSIFS

Ces se rapportent aux coûts communs à deux ou plusieurs années consécutives, dont le montant est déterminé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Parmi les réescomptes passifs il y a les revenus obtenus au cours de l'année et pour des projets non achevés pour la même année ou le même processus de détermination du résultat qui est toujours en cours.

FONDS RISQUES ET GARANTIES

Les engagements et les garanties données et reçues sont indiqués aux comptes d'ordre à leur valeur contractuelle.

- Les garanties données sont les garanties émises à la faveur de tiers.
- Les engagements sont les obligations des contrats signés qui n'ont pas encore été exécutés.
- Les risques auxquels la manifestation d'un passif est probable sont décrits dans le Rapport de Mission et attribués selon des critères des réserves de risque.

Les risques auxquels la manifestation d'un passif est possible sont décrits au présent Rapport de Mission, sans faire de provisions, selon les principes comptables de référence.

CRITÈRES DE CONVERSION DES MONTANTS EN DEVISE

Les crédits et les dettes en devises étrangères sont comptabilisés aux taux de change publiés par l'Union européenne pour le mois de Décembre 2023. Les avoirs en devises, en Italie et dans les sièges à l'étranger, sont évalués selon le taux de change de fin d'année publié par la Banque d'Italie.

RAPPORT DE GESTION

Coûts et revenus

Ces sont comptabilisées en conformité avec les principes de prudence et de compétence.

Le bilan montre une diminution d'environ 7 millions d'euros des revenus généraux, principalement due à la dynamique temporelle des dépenses liées aux projets.

Le montant total des projets développés est stable et, à l'heure actuelle, les prévisions pour 2024 situent le niveau possible des revenus à environ 70 millions d'euros.

4) Mouvements des immobilisations

Ces sont comptabilisés au coût historique et sont nettes de l'amortissement cumulé au cours des années et attribués directement aux postes de compétence.

B1) Immobilisations brutes

Les variations des immobilisations brutes au cours de l'exercice sont

	31/12/2022	Incréments	Ammortissement	31/12/2023
Software	47.946	0	(15.982)	31.964
Coûts de maintenance estr.	7.805	4.070	(4.116)	7.759
Coûts extr. Cascina	57.658		(19.219)	38.439
Total	113.409	4.070	(39.317)	78.162

	31/12/2022	Incréments	Ammortissement	31/12/2023
Etude de faisabilité Jordan	11.409		(11.409)	0
Etude de faisabilité Venezuela	22.510		(11.255)	11.255
Etude de faisabilité Tunisie	43.264		(14.147)	29.117
Etude de faisabilité Ethiopie	1.343		(448)	895
Etude de faisabilité Colombie	3.896	8.783	(1.300)	11.380
Etude de faisabilité Ecuador	5.290		(2.645)	2.645
Etude de faisabilité Libye	7.927		(1.982)	5.945
Etude de faisabilité Pérou	0			0
Etude de faisabilité Sud Soudan	0	3.502	(3.502)	0
Total	95.639	12.285	(46.687)	61.238
Total	209.048	16.355	(86.003)	139.400

Les frais de maintenance extraordinaire liés à l'hébergement partiel du toit de l'immeuble du siège. Les charges exceptionnelles de Cascina concernent des interventions pour un montant total de 172.973,04 € qui sont amorties sur les années restantes du contrat.

Les études de faisabilité comprennent les coûts engagés pour les missions pour les projets qui sont ou seront soumis aux divers bailleurs de fonds et pour l'ouverture de nouveaux pays / secteurs. Ces sont des avances qui seront enregistrées aux projets au moment de leur approbation, dans le cas de non-approbation du projet ou non ouverture du pays / secteur de l'étude de faisabilité, ces seront enregistrées au coût de l'année.

BII) Immobilisations nettes

Celles liées au bureau de Milan, brut de l'amortissement cumulé, sont :

	31/12/2022	Incréments	Cessions	Transferts	31/12/2023
IMMEUBLES	372.931				372.931
PLANTES	131.975	16.019			147.993
Plantes civiles bureau ce	59.714	16.019			75.733
Plantes élect-télép.	72.261				72.261
AUTRES	990.912	45.517	(88.519)		947.909
Equipment	9.868				9.868
Véhicules	21.828				21.828
Ameublement	61.515				61.515
Machines dept. Électr.	44.979	5.719			50.698
Machines dept. Génér.	90.609				90.609
Immobils. sièges étrange	762.114	39.797	(88.519)		713.392
Total	1.495.818	61.535	(88.519)	-	1.468.834

Les mouvements des amortissements au cours de l'année sont les suivants:

	31/12/2022	Amort.	Utilisations pour aliénat.	Ajustements	31/12/2023
Immeubles	27.535	5.774			33.309
PLANTES	131.975	3.204	-	-	135.179
Plantes civiles bureaux	59.714	3.204			62.918
Plantes élect.-télép.	72.261				72.261
AUTRES	763.172	79.583	(-74.923)	0	767.832
Equipment	9.868				9.868
Véhicules	4.366	4.366			8.731
Ameublement	61.515				61.515
Machines dept. Electr.	44.979	1.144			46.122
Machines dept. Génér.	90.609				90.609
Immeubles sièges étranç	551.836	74.073	(-74.923)		550.987
Total	922.682	88.561	(-74.923)	0	936.320

En ce qui concerne la catégorie immeubles, l'amortissement se réfère à la partie du bien qui n'est pas dans les capitaux propres.

Le détail des mouvements d'immobilisations nettes liées aux sièges étrangers est la suivante:

	31/12/2022	Incréments	Aliénations	Transferts	31/12/2023
Bolivie	31.644				31.644
Rép. Dém. Congo	117.862				117.862
Ethiopie	120.164	5.392			125.556
Gambie	2.639		2.639		-
Guatemala	38.658				38.658
Haiti	62.711				62.711
Kenya	7.490	897			8.387
Malaw i	28.620				28.620
Paraguay	53.186		52.365		821
Pérou	47.674				47.674
RCA	129.961		5.336		124.625
Soudan Darfur	56.904		28.180		28.725
Niger	62.314	33.508			95.822
Tchad	2.287				2.287
Total	762.114	39.797	88.519	-	713.392

Le détail des mouvements des amortissements référé aux sièges étrangers est:

	31/12/2022	Amort. Projets	Amort. Coordin.	Total	Utilisations pour aliénation	Adjustements	31/12/2023
Bolivie	31.644			-			31.644
Rép. Dém. Congo	53.469	20.863	4.604	25.468			78.937
Ethiopie	52.214	9.962		9.962			62.177
Guatemala	38.658			-			38.658
Gambie	293		76	76	369		0
Haiti	62.711			-			62.711
Kenya	2.699		3.459	3.459			6.158
Malaw i	28.620			-			28.620
Niger	46.204	9.480,00		9.480			55.684
Paraguay	52.869		317	317	52.365		821
Pérou	47.674			-			47.674
RCA	91.020	9.954	11.253	21.206	5.336		106.890
Soudan Darfur	42.494	3.083,00		3.083	16.853		28.725
Tchad	1.265	354	669	1.022			2.287
Total	551.836	53.696	20.377	74.073	74.923	-	550.987

Au cours de l'exercice a été effectué l'inventaire physique des biens aux sièges étrangers. Les valeurs attribuées ont été déterminés en supprimant le coût d'achat aux amortissements attribué aux projets selon les procédures internes de COOPI en conformité avec les procédures des différents bailleurs de fonds.

5) Frais d'établissement, coûts de recherche, développement et publicité.

Il n'y a pas de couts de démarrage, d'expansion, de développement, de recherche et de publicité capitalisés.

6) Crédits et dettes arrivant à échéance après plus de 5 ans

Il n'y a aucune dettes de plus de cinq ans à la date du 31/12/2023.

7) Courus et différées

Détail au tableau suivant :

Courus et différées actif:	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Courus	3.902	12.049	8.147
Total	3.902	12.049	8.147

La répartition des charges à payer est la suivante :

Courus Passifs	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Courus couts de travail	96.034	211.024	114.990
Total	96.034	211.024	114.990

La répartition des différées passifs est:

Différées passifs	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Différées passifs projets	14.655.748	15.217.248	561.500
Total	14.655.748	15.217.248	561.500

Les différées passifs projets comprennent les contributions reçues au cours de l'année et pour les projets pas encore achevés. Si les acomptes reçus au cours de l'année dépassent les coûts encourus, une différée passive est effectuée pour chaque projet, égal au solde des subventions reçues et des coûts encourus ; ceci n'a aucun effet sur le Rapport de Gestion ou sur le patrimoine propre.

8) La structure du capital et patrimoine propre

Le patrimoine propre est représenté par :

	31/12/2022	Incréments	Diminution	31/12/2023	Variat.	Contraintes
I) Fonds commun Fondation	70.000			70.000	0	oui
VI) Réserve statutaire	0			0	0	
VII) Autres réserves:	0			0		
*Réserve extraord.	180.457			180.457	0	non
*Réserve fonds proj.	2.462.727	64.873	(-543.307)	1.984.293	(478.434)	non
*Réserve ouverture et développement	150.000			150.000	0	non
*Réserve fonds première urgence	228.236		(-84.538)	143.698	(84.538)	non
VIII) Restes (déficit) reporté	0			0	0	
IX) Excédent (déficit) de l'exercice	64.873	15.384	(-64.873)	15.384	(49.489)	
Total	3.156.294	80.257	(-692.718)	2.543.833	(612.461)	

Les actifs nets de la Fondation est composé du Fonds commun qui comprend la dotation initiale de € 70 000. Au capital libre il y a € 180.457 concernant trois propriétés situées à Marsala, en RCA et au Paraguay.

Le fond de réserve projets comprend les fonds disponibles de la Fondation, qui sont alloués à des projets sur une base institutionnelle mais sans engagement contractuel. La partie du "fonds projets pays" a été utilisée, à hauteur de € 543.307, pour des projets, à la fois pour financer des dépenses et des activités accrues et pour compenser l'effet négatif des différences de taux de change sur les projets eux-mêmes, en plus de la reprise des excédents de l'année précédente pour un montant de € 64.873.

Il existe également un fonds dédié à l'ouverture de nouveaux pays en vue de développer des activités dans des zones non couvertes actuellement, doté de € 150.000, et un fonds de première urgence, destiné à réserver des ressources pour des projets liés à la toute première urgence. En 2023, le fonds de première urgence, d'un montant de € 84.538, a été utilisé pour développer des activités sur des projets autofinancés par l'organisation dans des situations d'urgence.

8 bis) Autres variation actif et passif

ACTIFS COURANTS

I) Restes

Comme déjà mentionné, la valeur de 29.360 € a été enregistrée dans le poste " Stock de valeurs" relatif à un legs reçu au cours de l'année 2017. La valeur est donnée par un rapport d'expert et rapportée de manière très détaillée dans les documents notariés et bancaires. Le contenu a été déposé dans un coffre-fort.

II) Crédits

Crédits bailleurs de fonds

	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Union Européenne	1.227.390	1.712.831	485.441
ECHO	1.281.527	598.952	(-682.575)
Ministère Affaires Etrangères italien et autres entités italiennes	851.978	947.644	95.666
Agences NU	1.040.719	1.424.271	383.552
Autres	111.570	487.948	376.378
Total	4.513.184	5.171.646	658.461

Crédits d'impôt

	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Crédits d'impôt	4.040	7.966	3.926
Total	4.040	7.966	3.926

Crédits vers les autres

	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Projets	208.304	198.132	(-10.172)
Dépôts	18.302	18.302	0
Collaborateurs et employés	4.148	16.699	12.551
Crédits dépenses à rembourser	6.206.950	4.151.317	(-2.055.633)
Crédits membres pour les cotisations annuelles	3.950	4.900	950
Autres	250.232	229.203	(-21.029)
Total	6.691.886	4.618.553	(2.073.333)

Pour les projets qui, au 31.12.2023, avaient reçu moins d'acomptes que de dépenses engagées, un revenu pour "dépenses à rembourser" a été comptabilisé ; la créance correspondante a été incluse dans le poste C II "Créances sur des tiers" du patrimoine.

III) Actifs financiers

La valeur est composée de 820 actions auprès de Banca Etica. 353 actions supplémentaires ont été achetées au cours de l'année.

En 2022, la Fondation a également créé la Scuola di Cooperazione Internazionale Srl Impresa Sociale - basée à Milan, via Francesco De Lemene, 50 - qui vise à offrir des cours de formation dans le domaine de la coopération internationale. La valeur de la participation est de 25.000 euros, le résultat économique de l'entreprise à la fin de l'année 2023 est un profit de 10.895 euros, l'actif du bilan est de 41.730 euros et les capitaux propres sont de 38.242 euros.

IV) Liquidité

Les dépôts bancaires comprennent les intérêts courus à la date du bilan.

Les avoirs en devises, en Italie et à l'étranger, sont évalués selon le taux de change de fin d'année publié par la Banque d'Italie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les monnaies nationales, le papier timbré et les timbres.

Description	31/12/2022	31/12/2023	Variation
dépôts bancaires Ita	7.890.793	8.927.399	1.036.606
disponibilité étranger	6.789.057	6.795.778	6.721
dépôts postales	487.338	632.793	145.455
	15.167.188	16.355.970	1.188.782
chèques	0	0	0
caisse Ita	6.146	7.009	863
Total	15.173.334	16.362.980	1.189.645

PASSIF

1) Provisions pour risques et charges

	31/12/2022	Incréments	Utilisations	31/12/2023
Risques et charges	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

2) Dettes

Tableau de référence pour les dettes :

Type	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Dettes envers les banques	4.754.379	3.897.080	(-857.299)
Dettes envers les fournisseurs	171.246	351.731	180.485
Dettes envers les membres du consortium	86.996	86.996	0
Taxes			
*trésor / source	51.554	61.040	9.486
Dettes envers instit.sécurité sociale	119.598	119.752	154
Autres dettes			
*dettes c/salaires	693.029	326.870	(-366.159)
*dettes envers projets	1.652.543	2.445.776	793.232
* fond 5 per mille	65.486	57.082	(-8.403)
*divers	1.129.763	1.018.780	(-110.983)
Total	8.724.593	8.335.105	(-389.488)

Les dettes envers les banques sont représentées par les soldes débiteurs des comptes courants en raison de l'utilisation des avances sur les contrats.

Les dettes envers projets sont représentées par les factures à recevoir par les fournisseurs.

Les dettes diverses sont principalement liées à des dettes de pays étrangers et, par conséquent, la diminution par rapport à l'année précédente est également attribuable à ce cas.

Point 9) Fonds reçus à des fins spécifiques

Il n'y a pas de fonds reçus à des fins spécifiques

Point 10) Dons libéraux conditionnels

Il n'y a pas eu de décaissements libéraux conditionnels.

Point 11) Revenus par secteur d'activité et zones géographiques net des produits et charges exceptionnels et financiers.

Les revenus bruts en 2023 sont 70.126.246 € et les coûts bruts sont 70.110.862 €.

Ci-dessous un tableau spécifique, avec les activités dans les différentes zones géographiques.

Le poste "autres" comprend toutes les activités en Italie, tandis que le poste "bureaux à l'étranger" concerne la coordination.

zone géographique	revenus
Afrique Centrale	16.021.452

Afrique du Nord	290.758
Afrique de l'Ouest	20.960.275
Afrique Orientale et Australe	12.500.767
Amérique Latine et Caraïbes	8.611.194
Moyen-Orient	9.027.738
Italie	896.029
Total	68.308.213

coûts par type de destination	coûts
Emergence	53.319.128
Développement	12.410.962
Sièges étrangères	1.749.033
Autre	542.557
Total	68.021.680

11 bis) Produits et charges financiers

Nous illustrons les détails des recettes et dépenses pour l'année:

	2022	2023	Variation
Intérêts actifs v/banques et poste	2.535	32.067	29.532
Gains de change	1.153.603	1.542.333	388.730
	1.156.138	1.574.400	418.262
Intérêts passifs v/banques	(-510.510)	(-565.448)	(-54.938)
Différences de change passive	(-985.167)	(-1.563.059)	(-577.893)
	(-1.495.676)	(-2.128.507)	(-632.831)
Total	(-339.538)	(-554.107)	(-214.568)

11 ter) Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels présents dans le Rapport de Gestion ont été reclassés dans la partie ordinaire par nature. En particulier:

	2023	2022
PASSIFS	€ 288.041,90	€ 307.544,65
Reclassés en postes:		
PERTES SUR CREANCES	€ 2.112,19	€ 127.062,50
FRAIS DIVERS	€ 6.285,33	€ 3.585,00
COÛTS DIRECT LOCAL POUR AUTRES CHARGES	€ 279.644,38	€ 176.897,15
ACTIFS	€ 236.122,78	€ 133.308,37
Reclassés en postes:		
REVENUS DES BUREAUX A L'ETRANGER	€ 228.092,37	€ 117.943,77
REVENUS DIVERS	€ 8.030,41	€ 15.364,60

12) Dons

La grande majorité des dons reçus par la Fondation au cours de l'exercice actuel ont été effectués sous forme de virements bancaires de particuliers.

13) Employés

Le mouvement des employés était la suivante:

Employés au 31.12.2022	35
Recrutements	8
Démissions	(3)
Total au 31/12/2023	40

Indemnités pour cessation d'emploi

L'indemnité est calculée sur la base des montants accumulés à la fin de l'année et couvre entièrement l'engagement de l'entreprise envers tous ses collaborateurs au 31.12.2023, selon les lois et les obligations contractuelles.

Pour l'analyse voir le tableau :

31/12/2022	Part alluée au cours de l'année	Utilis. pour démis. et taxes	31/12/2023
622.580	99.121	(-74.423)	647.278

DONNEES SUR L'EMPLOI

Collaborateurs travaillant en Italie au 31/12/2023

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Variations
Employés	35	40	-5
Collaborateurs	13	16	+3
TOTAL	48	56	+8

En 2023, le personnel en Italie était de 68 personnes, dont 43 employés, 17 collaborateurs et 8 stages, 42 femmes et 26 hommes.

Le contrat de travail appliqué aux employés est la convention collective nationale du commerce.

Les relations de collaboration se réfèrent à l'accord-cadre du 1/4/2018.

Collaborateurs expatriés au 31/12/2023

Zone géographiques de travail	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Variations
Afrique	115	108	-7
Amerique Latine et Centrale	12	12	0
Moyen-Orient	19	17	-2
TOTAL	146	137	-9

Nationalité	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Variations
Italienne	77	64	-13
Etrangère	69	73	+4
TOTAL	146	146	-9

En 2023, 244 expatriés ont travaillé avec COOPI, dont 135 femmes et 109 hommes.

Collaborateurs Local au 31/12/2023

Zone géographiques de travail	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Variations
Afrique	1422	1373	-49
Amerique Latine et Centrale	106	102	-4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	166	155	-11
TOTAL	1694	1630	-64
Dont			
Femmes	520	509	-11
Hommes	1174	1121	-53

14) Rémunération aux Administrateurs et organismes de contrôle.

Les administrateurs et l'Organisme de Contrôle n'ont pas reçu rémunération. La société de révision BDO Italia SpA a reçu un montant de € 16.230 plus les frais et la TVA pour un montant de € 20.791 pour la vérification des états financiers.

15) Financement destiné à un objectif spécifique

La Fondation n'a pas de financement destiné à un but spécifique.

16) Transactions avec des parties liées

Aucune transaction avec des parties liées n'a été effectuée.

17) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Sur la base de ce qui précède, il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant total de 15.384 €, comme suit :

- Entièrement à la réserve pour le Fonds des projets

ILLUSTRATION DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION ET DE LA MANIÈRE DONT ELLE POURSUIT SES OBJECTIFS STATUTAIRES

18) Situation de la Fondation et performance de la gestion

La situation de COOPI est essentiellement celle d'une base solide, avec une augmentation moyenne significative des activités au cours des dernières années.

La comparaison du budget 2023 avec le budget 2022 montre une diminution des actifs, qui passent de 77,95 millions d'euros en 2022 à 70,13 millions d'euros en 2023, soit une diminution d'environ 10%.

Au cours de la même période, l'actif net passe de 3,16 millions d'euros à 2,54 millions d'euros. Cette diminution peut être attribuée à l'utilisation de fonds spécialement mis en réserve pour financer des activités accrues sur les projets et pour faire face à l'effet négatif des taux de change sur les projets.

La plupart des activités de COOPI se déroulent en Afrique, mais les interventions en Amérique latine et au Moyen-Orient sont également significatives.

En 2023, COOPI était présent dans 33 pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Italie. Dans 27 de ces pays, elle a mené un total de 239 projets dont 221 projets d'urgence et de développement et 18 projets d'appui à distance. Au total, 7 324 449 bénéficiaires ont été touchés.

19) Évolution prévisible des opérations

Les prévisions pour les années à venir prévoient une nouvelle consolidation de l'activité.

En raison de la nature du travail, qui est essentiellement réalisé entièrement par la gestion des commandes suite à la participation aux appels d'offres des financeurs institutionnels, il n'est pas facile de faire des prévisions précises, cependant, les chiffres pour le 2024 confirment un niveau d'activité similaire à celui du 2023.

20) Les moyens de poursuivre les objectifs statutaires

COOPI a près de 60 ans d'histoire derrière elle, au cours desquels l'organisation a connu une croissance constante et s'est structurée pour relever les défis d'une coopération internationale en constante évolution. Depuis 2010, COOPI est une Fondation participée dont l'objectif est de " contribuer à un développement harmonieux et intégré des communautés avec lesquelles elle coopère, consciente qu'à travers la rencontre et la collaboration entre les peuples, les idéaux d'égalité et de justice sont poursuivis afin de parvenir à un meilleur équilibre mondial" (Statut. Art. 2.01).

Au cours des quinze dernières années, COOPI a opéré un changement majeur. L'adoption d'un modèle organisationnel décentralisé a conduit à la création de 5 Coordinations Régionales : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique orientale et australe, Moyen-Orient, Amérique latine et Caraïbes. Les Coordinations jouent un rôle clé en rapprochant la prise de décision du terrain, en accréditant COOPI localement et en impliquant davantage les bénéficiaires des projets dans la prise de décision. Pour le siège, en revanche, un rôle d'orientation générale, de soutien et de contrôle de l'ensemble du travail devient de plus en plus important.

Une forte supervision organisationnelle dans les domaines d'intervention, l'application d'une approche multisectorielle intégrée dans les activités de terrain et un haut degré de professionnalisation sont les traits distinctifs de la manière de travailler et de coopérer de COOPI.

21) Autres activités

COOPI n'exerce pas d'autres activités.

22) Coûts et revenus fictifs

Il n'y a pas de coûts et de revenus fictifs imputés au cours de l'exercice ; COOPI n'utilise pas la contribution des bénévoles.

23) Différence de salaire entre les employés

Il est reconnu que le rapport entre le salaire maximum et le salaire minimum est inférieur à 8, comme le prévoit l'article 16 du décret législatif 117/2017.

24) Collecte de fonds

La collecte de fonds de COOPI s'adresse essentiellement aux particuliers et est orientée vers le soutien général des activités institutionnelles et le soutien à distance, dont voici les détails :

Parrainage des enfants	31/12/2022	31/12/2023	Variations
Revenus	391.107	379.974	(-11.134)
Dépenses	(39.447)	(44.117)	(-4.670)
Transfert aux projets	294.880	284.802	(-10.078)

Il s'agit du montant des revenus et des dépenses pour les initiatives de parrainage des enfants. Les transferts effectués aux bénéficiaires finaux sont mis en évidence séparément.

En 2023, la Fondation a mené 3 campagnes de collecte de fonds occasionnelles : Urgence Syrie, Urgence Soudan et Campagne de collecte de fonds de Noël. Les résultats de ces campagnes sont joints au présent rapport.

25) Utilisation des fonds 5PERMILLE

Au 16/12/2023, les fonds d'un montant 71.883,29 € alloués au titre du " 5 per mille " pour l'année 2020 et reçus le 16/12/2022 ont été utilisés pour le projet " Lutte contre la pauvreté en Italie"

TABEAU DES DÉPENSES EFFECTUÉES 5 PER MILLE

1. Ressources humaines	35.232,69
2. Charges d'exploitation	1.557,31
3. Achats de biens et services	2.387,42
4. Dépenses pour des activités dans l'intérêt général de l'institution	
4.1 Achat de biens d'équipement ou de services qui sont objet d'un don	
4.2 Décaissement en faveur de ses succursales territoriales et de ses entités liées ou affiliées	
4.3. Décaissement en faveur de tiers	
4.4. Décaissement en faveur de personnes physiques	
4.5. Autres dépenses d'intérêt général	32.705,87
5. Provision	
TOTAL	71.883,29

26) Engagements ne figurant pas au bilan

La Fondation a reçu des garanties bancaires et d'assurance de tiers: à la fin de l'exercice, il y avait 28

garanties en cours. Ces garanties sont en place respectivement avec Banca Etica (6) et SISCOS (22) pour garantir les avances payées ou les obligations contractuelles aux bailleurs.

Le total garanti au 31/12/2023 est de € 3.465.511, contre € 2.720.515 de l'année précédente.

Les considérations et les chiffres contenues dans le Rapport de Mission sont conformes aux écritures comptables et reflètent correctement les faits administratifs tels qu'ils se sont produits.

COOPI – COOPERAZIONE INTERNAZIONALE

Le Président

Claudio Ceravol



**RAPPORT DE LA COLLECTE PUBLIQUE INDIVIDUELLE DE FONDS OCCASIONNELS ÉTABLI
EN VERTU DE L'ART. 87 CO. 6 ET DE L'ART. 79 CO.4 LETT.A
DU DÉCRET LÉGISLATIF N° 117 DU 3 AOÛT 2017**

COOPI - Cooperazione Internazionale Fondation - Ong, ONLUS
CF 80118750159 Siège MILAN - Via De Lemene, 50 20151 - ITALIE
RAPPORT DE L'ACTIVITE DE COLLECTE DE FONDS INDIVIDUELLE
Description de la célébration, de l'anniversaire ou de la campagne de sensibilisation :
URGENCE SYRIE
Durée de la collecte de fonds : du 15/02/2023 au 31/03/2023

a) Revenus provenant de collectes de fonds occasionnelles	
-libéralités monétaires	
-dons non monétaires à valeur de marché	114.349,00
-autres revenus	
Total a)	114.349,00
b) Frais/dépenses pour la collecte occasionnelle de fonds	
-charges pour l'achat de biens	
-charges pour l'achat de services	
-charges liées à la location ou à l'utilisation d'équipements	
-charges promotionnelles pour la collecte	12.091,53
-charges pour le travail salarial ou indépendant	3.286,29
-charges pour les remboursements aux volontaires	
-autres charges	
Total b)	15.377,82
Résultat de la collecte de fonds individuels (a-b)	98.971,18

RAPPORT EXPLICATIF DE L'INITIATIVE DE COLLECTE DE FONDS INDIVIDUELS

Description de l'initiative

L'ETS COOPI - Cooperazione Internazionale Fondation - Ong, ONLUS du 15/02/2023 au 31/03/2023 a mis en œuvre une initiative appelée Urgence Syrie.

Des fonds en espèces ont été collectés pour un montant total de 114.349,00 euros. Des dons en espèces ont été reçus sur des comptes bancaires pour un total de 114.349,00 euros.

Les coûts encourus pour la réalisation de l'événement sont détaillés comme suit :

- 12.091,53 euros pour les activités promotionnelles liées aux campagnes sociales, au mailing, à la messagerie texte, au télémarketing et aux publications dans les journaux ;
- 3.286,29 euros pour le travail des employés.

Les fonds collectés, nets des dépenses totales encourues, s'élèvent à 98.971,18 euros et seront utilisés pour les activités d'intérêt général suivantes : coopération au développement.

Et pour les objectifs suivants :

16.000 personnes ont reçu des colis alimentaires et du pain, dont 7.880 enfants, 4.350 femmes et 1.300 personnes âgées ; 14.000 personnes ont bénéficié d'activités de protection, dont 4.450 femmes, 7.330 enfants et 900 personnes âgées ; 2.186 personnes ont reçu un soutien psychosocial et des conseils ; 11.334 personnes ont reçu des kits de dignité ; 450 enfants ont participé à des activités récréatives et psychosociales.

**RAPPORT DE LA COLLECTE PUBLIQUE INDIVIDUELLE DE FONDS OCCASIONNELS ÉTABLI
EN VERTU DE L'ART. 87 CO. 6 ET DE L'ART. 79 CO.4 LETT.A
DU DÉCRET LÉGISLATIF N° 117 DU 3 AOÛT 2017**

COOPI - Cooperazione Internazionale Fondation - Ong, ONLUS
CF 80118750159 Siège MILAN - Via De Lemene, 50 20151 - ITALIE
RAPPORT DE L'ACTIVITE DE COLLECTE DE FONDS INDIVIDUELLE
Description de la célébration, de l'anniversaire ou de la campagne de sensibilisation :
URGENCE SOUDAN
Durée de la collecte de fonds : du 15/04/2023 au 15/05/2023

a) Revenus provenant de collectes de fonds occasionnelles	
-libéralités monétaires	
-dons non monétaires à valeur de marché	29.533,20
-autres revenus	
Total a)	29.533,20
b) Frais/dépenses pour la collecte occasionnelle de fonds	
-charges pour l'achat de biens	
-charges pour l'achat de services	
-charges liées à la location ou à l'utilisation d'équipements	
-charges promotionnelles pour la collecte	4.678,00
-charges pour le travail salarial ou indépendant	3.324,89
-charges pour les remboursements aux volontaires	
-autres charges	
Total b)	8.002,89
Résultat de la collecte de fonds individuels (a-b)	21.530,31

RAPPORT EXPLICATIF DE L'INITIATIVE DE COLLECTE DE FONDS INDIVIDUELS

Description de l'initiative

L'ETS COOPI - Cooperazione Internazionale Fondation - Ong, ONLUS du 15/04/2023 au 15/05/2023 a mis en œuvre une initiative appelée Urgence Soudan.

Des fonds en espèces ont été collectés pour un montant total de 29.533,20 euros.

Des dons en espèces ont été reçus pour un total de 29.533,20 euros.

Les coûts encourus pour la réalisation de l'événement sont détaillés comme suit :

- 4.678 euros pour les activités promotionnelles liées aux campagnes sociales et de mailing ;
- 3.324,89 euros pour le travail des employés.

Les fonds collectés, nets des coûts totaux encourus, s'élèvent à 8.002,89 euros et seront utilisés pour les activités d'intérêt général suivantes : coopération au développement.

Et pour les objectifs suivants :

Mise en place de 3 "espaces amis des enfants" dans le camp de réfugiés de Zabout au Tchad, à la frontière avec le Darfour, où 4.500 enfants bénéficient désormais d'activités ludiques, 300 femmes et enfants reçoivent un soutien psychologique, 1.000 personnes bénéficient de nouvelles latrines et où les besoins de 8.000 personnes au total sont pris en charge.

**RAPPORT DE LA COLLECTE PUBLIQUE INDIVIDUELLE DE FONDS OCCASIONNELS ÉTABLI
EN VERTU DE L'ART. 87 CO. 6 ET DE L'ART. 79 CO.4 LETT.A
DU DÉCRET LÉGISLATIF N° 117 DU 3 AOÛT 2017**

COOPI - Cooperazione Internazionale Fondation - Ong, ONLUS
CF 80118750159 Siège MILAN - Via De Lemene, 50 20151 - ITALIE
RAPPORT DE L'ACTIVITE DE COLLECTE DE FONDS INDIVIDUELLE
Description de la célébration, de l'anniversaire ou de la campagne de sensibilisation :
CAMPAGNE DE NOËL
Durée de la collecte de fonds : du 23/10/2023 au 31/12/2023

a) Revenus provenant de collectes de fonds occasionnelles	
-libéralités monétaires	
-dons non monétaires à valeur de marché	66.645,20
-autres revenus	
Total a)	66.645,20
b) Frais/dépenses pour la collecte occasionnelle de fonds	
-charges pour l'achat de biens	
-charges pour l'achat de services	14.030,00
-charges liées à la location ou à l'utilisation d'équipements	
-charges promotionnelles pour la collecte	84.577,00
-charges pour le travail salarial ou indépendant	15.858,77
-charges pour les remboursements aux volontaires	
-autres charges	
Total b)	114.465,77
Résultat de la collecte de fonds individuels (a-b)	(47.820,57)

RAPPORT EXPLICATIF DE L'INITIATIVE DE COLLECTE DE FONDS INDIVIDUELS

Description de l'initiative

L'ETS COOPI - Cooperazione Internazionale Fondation - Ong, ONLUS du 23/10/2023 au 31/12/2023 a mis en œuvre une initiative appelée Campagne de Noël.

Des fonds en espèces ont été collectés pour un montant total de 66.645,20 euros.

Des dons en espèces ont été reçus sur le compte bancaire pour un total de 66.645,20 euros.

Les coûts encourus pour la réalisation de l'événement sont détaillés comme suit :

- 14.030,00 euros pour l'achat de services d'agence numérique ;
- 84.577 euros pour les activités promotionnelles liées aux campagnes sociales, au mailing et au télémarketing ;
- 15.858,77 euros pour le travail salarié et indépendant, en particulier, pour ce dernier, pour le conseil en matière de dons solidaires.

Les fonds collectés, nets des dépenses totales encourues, s'élèvent à - 47.820,57 euros et seront utilisés pour les activités d'intérêt général suivantes : coopération au développement.

Et aux fins suivantes :

39.700 enfants malnutris dans la province d'Ituri, République démocratique du Congo, ont été pris en charge et les coûts de 375 sacs alimentaires pour les familles nécessiteuses de Milan ont été couverts.

Les dépenses engagées et/ou les dépenses ont dépassé les revenus pour les raisons suivantes : La campagne d'acquisition de prospects est une campagne coûteuse dont les résultats sont amortis en moyenne entre 3 et 5 ans. La campagne est essentielle pour compenser la perte naturelle de certains donateurs et pour maintenir une base de soutien solide.

FONDAZIONE COOPI - COOPERAZIONE INTERNAZIONALE

Rapport de la société de révision au sens
de l'art. 14 du D.L. du 27 janvier 2010, n° 39

Comptes annuels au 31 décembre 2023

*Ce rapport a été traduit en français de l'original, qui a été produit en
italien seulement pour l'utilité des lecteurs internationaux*

Rapport de la société de révision indépendant au sens de l'art. 14 du D.L. du 27 janvier 2010, n° 39

Au Collège des Fondateurs de
Fondazione Coopi - Cooperazione Internazionale

Rapport sur les comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué la révision comptable des comptes annuels de la Fondazione Coopi - Cooperazione internazionale (la Fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le rapport de gestion de l'exercice clos à cette date et les sections « Partie Générale » et « Illustration des éléments du bilan » inclus dans le rapport de mission.

A' notre avis, les comptes annuels fournissent une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de Fondazione Coopi - Cooperazione Internazionale à la date du 31 décembre 2023 et du résultat de l'exercice clos à la même date conformément aux normes italiennes qui réglementent les critères de rédaction.

Éléments à la base de notre opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA Italia). Nos responsabilités en vertu de tels principes sont décrites plus en détail dans la section « *Responsabilité de la société de révision pour la vérification des comptes annuels* » du présent rapport. Nous sommes indépendants envers la Fondation dans le respect des règles et des principes en matière d'éthique et d'indépendance applicables dans la doctrine professionnelle Italienne pour l'audit des comptes annuels. Nous retenons avoir acquis des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre opinion.

Responsabilités des administrateurs et du Commissaire aux comptes Unique pour les comptes annuels

Les administrateurs sont responsables de la préparation des comptes annuels qui fournissent une représentation véridique et correcte conformément aux normes italiennes qui réglementent les critères de rédaction et, dans les conditions établies par la loi, pour la partie du contrôle interne retenue nécessaire par ceux mêmes (les administrateurs) pour permettre la rédaction de comptes annuels qui ne doivent pas contenir d'erreurs significatives dues à des fraudes ou à des comportements ou événements non intentionnels.

Les administrateurs sont responsables de l'évaluation de la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités en tant qu'entité opérationnelle et, lors de la rédaction des comptes annuels, du caractère approprié de l'utilisation de l'hypothèse de continuité de l'activité, ainsi que d'une information adéquate en la matière. Les administrateurs utilisent l'hypothèse de la continuité de l'activité dans la préparation des comptes annuels, à moins qu'ils n'aient évalué que les conditions existent pour la liquidation de la Fondation ou bien pour l'interruption de l'activité ou n'ont pas d'alternatives réalistes à de tels choix.

Le Commissaire aux comptes Unique est chargé des activités de surveillance, conformément aux conditions fixées par la loi, le processus de préparation de l'information financière de la Fondation.

Responsabilité de la société de révision pour la révision comptable des comptes annuels

Nos objectifs sont l'obtention d'une assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne contiennent pas d'erreurs significatives dues aux fraudes ou à des comportements ou à des événements involontaires, et l'émission d'un rapport d'audit comprenant notre opinion. Une sécurité raisonnable veut dire un niveau de sécurité élevé qui, toutefois, ne garantit pas qu'une révision comptable effectuée conformément aux normes d'audit internationales (ISA Italia) identifie toujours une erreur significative, si existante. Les erreurs peuvent provenir de fraudes ou de comportements ou d'événements non intentionnels et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de l'audit effectué conformément aux principes internationaux d'audit (ISA Italia), nous avons fait part d'un jugement professionnel et maintenu le scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Par ailleurs:

- nous avons identifié et évalué les risques d'erreurs significatives dans les comptes annuels, dus à des fraudes, des comportements ou des événements non intentionnels; nous avons défini et effectué des procédures d'audit en réponse à tels risques; nous avons acquis des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre opinion. Le risque de ne pas identifier une erreur significative due aux fraudes est plus élevé par rapport au risque de ne pas identifier une erreur significative dérivant de comportements ou d'événements involontaires, compte tenu du fait que la fraude peut impliquer l'existence de collusions, de falsifications, d'omissions intentionnelles, de représentations trompeuses ou de forçage du contrôle interne;
- nous avons acquis une compréhension du contrôle interne significative pour l'audit comptable afin de définir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous avons évalué le bien-fondé des principes comptables utilisés ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les administrateurs, y compris la relative information;
- nous sommes parvenus à une conclusion quant à la pertinence de l'utilisation de la part des administrateurs de la supposition de continuité de l'activité et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'éventuelle existence d'une incertitude significative concernant des événements ou des circonstances pouvant faire apparaître des doutes importants sur la capacité de la Fondation de continuer à fonctionner en tant qu'entité opérationnelle. En présence d'une incertitude significative, nous sommes tenus de rappeler sur le rapport d'audit les informations correspondantes dans les états financiers, ou, si cette information est insuffisante, de reporter ce fait dans la formulation de notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants acquis jusqu'à la date du présent rapport. Toutefois, les événements ou circonstances successives peuvent amener la Fondation à cesser d'opérer en tant qu'entité opérationnelle ;
- Nous avons évalué la présentation, la structure et le contenu des comptes annuels dans leur ensemble, y compris l'information des annexes, et évalué que les comptes annuels représentent les opérations et les événements sous-jacents afin de fournir une représentation appropriée.

Nous avons communiqué aux responsables des activités de gouvernance, identifiés à un niveau approprié et requis par les ISA Italie, entre autres aspects, la portée et le calendrier prévus pour l'audit et les résultats significatifs relevés, y compris les éventuelles faiblesses significatives du contrôle interne mises en évidence lors de la révision comptable.

Rapport sur les autres dispositions légales et réglementaires

Avis en application de l'article 14, alinéa 2, lettre e) du Décret législatif 39/10

Les administrateurs de FONDAZIONE COOPI - COOPERAZIONE INTERNAZIONALE sont responsables de la préparation de la section « Illustration de la performance économique et financière de l'organisation et de la manière dont elle poursuit ses objectifs statutaires » inclus dans le rapport de mission de FONDAZIONE COOPI - COOPERAZIONE INTERNAZIONALE au 31 décembre 2023, ainsi que de sa cohérence avec les états financiers correspondants et de sa conformité aux règles légales.

Nous avons appliqué les procédures indiquées dans le principe d'audit (SA Italia) n° 720B afin d'exprimer un avis sur la cohérence de la section « Illustration de la performance économique et financière de l'organisation et de la manière dont elle poursuit ses objectifs statutaires » inclus dans le rapport de mission avec les états financiers de FONDAZIONE COOPI - COOPERAZIONE INTERNAZIONALE au 31 décembre 2023 et sur la conformité du même aux règles légales et afin de formuler une déclaration sur d'éventuelles erreurs significatives.

À notre avis, la section « Illustration de la performance économique et financière de l'organisation et de la manière dont elle poursuit ses objectifs statutaires » inclus dans le rapport de mission est cohérent avec les états financiers de FONDAZIONE COOPI - COOPERAZIONE INTERNAZIONALE au 31 décembre 2023 et a été établi conformément aux règles légales.

En référence à la déclaration visée à l'art. 14, alinéa 2, lettre e), du décret législatif 39/10, publié sur la base des connaissances et de compréhension de la Fondation et de son contexte acquis au cours de l'activité d'audit, nous n'avons rien à signaler.

Milan, 13 juin 2024

BDO Italia S.p.A.
Signé par Vincenzo Capaccio
Associée

Ce rapport a été traduit en français de l'original, qui a été produit en italien seulement pour l'utilité des lecteurs internationaux

RAPPORT DE L'ORGANISME DE CONTRÔLE À L'OCCASION DE L'APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023, PRÉPARÉ SUR LA BASE DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE EXERCÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DU DÉCRET LÉGISLATIF N° 117 DU 3 JUILLET 2017

Au Conseil d'administration de la Fondation COOPI – Cooperazione Internazionale

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, mes activités se sont inspirées des dispositions de la loi et des règles de conduite pour l'organisme de contrôle des entités du Tiers secteur émises par le Conseil National des Experts-Comptables, publiées en décembre 2020.

De cette activité et des résultats obtenus, je porte à votre connaissance le présent rapport.

Les états financiers au 31.12.2023, établis conformément à l'article 13 du décret législatif n° 117 du 3 juillet 2017 (Code du Tiers secteur) et au Décret ministériel du 5 mars 2020 du Ministère du Travail et des Politiques Sociales, complétés par les principes comptables OIC 35 ETS, qui en régissent l'élaboration, ont été soumis à votre examen par le Conseil d'Administration ; les états financiers font apparaître un excédent de l'exercice de 15.384,00 € (arrondi à l'euro le plus proche). Le bilan a été mis à ma disposition dans les délais légaux. Conformément à l'article 13, paragraphe 1, du Code du Troisième Secteur, il se compose d'un bilan, d'un rapport de gestion et d'un rapport de mission.

1) Activités de contrôle conformément à l'article 30, paragraphe 7 du Code du Troisième Secteur

J'ai contrôlé le respect de la Loi et du Statut, le respect des principes de bonne administration et, en particulier, l'adéquation des structures organisationnelles, du système administratif et comptable et leur fonctionnement effectif ; j'ai également contrôlé le respect des finalités civiques, de solidarité et d'utilité sociale, en particulier les dispositions de l'article 5 du code du Tiers Secteur, concernant l'obligation d'exercer exclusivement ou principalement une ou plusieurs activités d'intérêt général, de l'article 6, concernant le respect des limites pour l'exercice de toute autre activité, de l'article 7, concernant la collecte de fonds, et de l'article 8, concernant l'affectation du patrimoine et l'absence de buts lucratifs (directs et indirects).

En ce qui concerne le contrôle des aspects susmentionnés et des dispositions

connexes, les résultats de l'activité sont présentés ci-dessous :

- l'organisation a pour objectif principal de contribuer à la lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'accompagner les populations affectées par des guerres, des crises socio-économiques ou des catastrophes naturelles vers le redressement et le développement durable et soutenable ;
- l'organisation exerce diverses activités prévues par l'article 6 du Code du Tiers Secteur dans le respect des limites prévues par le Décret Ministériel n°107 du 19.5.2021, comme le démontre le Rapport de Mission ;
- l'organisation a mis en œuvre des activités de collecte de fonds conformément aux méthodes et aux limites prévues à l'article 7 du Code du Tiers Secteur et aux lignes directrices pertinentes ; elle a également correctement comptabilisé les revenus et les coûts de ces activités dans le Rapport de Mission ;
- l'organisation a respecté l'interdiction de distribution directe ou indirecte des excédents et des actifs ;

J'ai contrôlé le respect des dispositions du Décret législatif n° 231 du 8 juin 2001.

J'ai assisté aux réunions du Conseil d'administration et, sur la base des informations disponibles, je n'ai pas de constatations particulières à faire.

J'ai obtenu du Conseil d'administration, avec un préavis suffisant, y compris lors de ses réunions, des informations sur la performance générale des opérations et son évolution prévisible, ainsi que sur les transactions les plus significatives, en raison de leur taille ou de leurs caractéristiques, réalisées par l'entité et, sur la base des informations obtenues, je n'ai pas d'observations particulières à formuler.

J'ai pris connaissance et contrôlé l'adéquation de la structure organisationnelle, administrative et comptable et son fonctionnement effectif, en recueillant également des informations auprès des responsables de fonctions, et je n'ai pas d'observations particulières à formuler à cet égard.

J'ai pris connaissance et contrôlé, dans la mesure de nos compétences, l'adéquation et le fonctionnement du système administratif et comptable, ainsi que la fiabilité de ce dernier pour représenter correctement les événements de gestion, en obtenant des informations auprès des responsables de fonctions, et je n'ai pas d'observations particulières à formuler.

Au cours de l'activité de contrôle, telle que décrite ci-dessus, aucun autre fait significatif n'est apparu qui nécessiterait d'être mentionné dans le présent rapport.

2) Observations sur les comptes annuels

L'organisme de contrôle n'étant pas chargé du contrôle légal des comptes, il a effectué sur les états financiers les activités de surveillance et de contrôle prévues par la Norme 3.8. des Règles de conduite de l'Organisme de contrôle des entités du Tiers Secteur, consistant en un contrôle global et synthétique visant à vérifier que les états financiers ont été correctement établis. L'activité exercée n'a donc pas pris la forme d'un contrôle légal des comptes.

3) Observations et propositions sur l'approbation des états financiers

Compte tenu des résultats de nos travaux, nous invitons les membres fondateurs de la fondation à approuver les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été préparés par les administrateurs.

L'organisme de contrôle approuve la proposition d'affectation de l'excédent, avec indication des contraintes éventuelles sur son utilisation partielle ou totale, ou de couverture du déficit formulée par le conseil d'administration.

Milan, 24 juin 2024

L' organisme de contrôle

Giorgio Borea